

FORMATION A LA MEDIATION INTER-ENTREPRISES



Les objectifs

Vous permettre d'acquérir les compétences-clés nécessaires à la maîtrise du processus de médiation.

Vous rendre apte à pratiquer la médiation dans le contexte spécifiques des litiges commerciaux en illustrant tous nos modules d'exemples et de cas pratiques.

Vous assurer l'apprentissage d'un savoir pluridisciplinaire dans la gestion des conflits inter-entreprises.

La méthode

Mises en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.

75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques qui ont pour finalité de permettre aux participants d'acquérir les techniques nécessaires à l'exercice de la mission de médiateur.

La durée

56 heures soit 7 journées.

Les intervenants

Formateurs spécialisés dans le règlement négocié des différends inter-entreprises, avocats, chefs d'entreprises, professeurs.

Le public concerné

Chefs d'entreprise, Avocats, Experts-comptables, Responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise, Magistrats honoraires. Professionnels désirant comprendre l'esprit de la médiation, sa méthode et ses techniques.

Devenir médiateur

A l'issue de la formation, les participants souhaitant devenir médiateur peuvent soumettre leur candidature au CMAP. Pour déposer leurs candidatures au Centre, la certification de médiateur ESCP Europe/CMAP est obligatoire sous forme d'un module optionnel.

L'agrément est délivré deux fois par an par la Commission de médiation, seule compétente à statuer sur les dossiers des candidats.

Cette formation ne constitue pas un engagement du Centre à obtenir l'agrément à la fonction de médiateur sous l'égide du CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75



MÉDIATION
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Contact et renseignements
schair@cmap.fr
+33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr

un centre de la



FORMATION A LA MEDIATION INTER-ENTREPRISES

Les 7, 8, 15, 22, 29 septembre, 6 et 13 octobre 2017

Présentation de la formation

Tour de table des participants

Comprendre la structure de la relation à deux et le passage de la relation à trois

Stephen BENSIMON, Enseignant en philosophie, logique et rhétorique, Consultant en négociation et Médiateur

L'avant médiation et l'étape 1 - Présentation

Panorama des MARC

Proposer la médiation

Mots clés et outils

Film et exercices

Mélanie GERMAIN, Juriste ADR, Responsable des activités internationales du CMAP

Jeudi
7 septembre

L'étape 2 - Récit initial - le Quoi?

Ecouter - Reformuler - Questionner

Les outils et les techniques

Exercices pratiques

Sylvie ADIJES, Ancien avocat et Médiateur

Vendredi
8 septembre

L'étape 3 - le Pourquoi?

Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences

Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange

Gérer les apartés

Exercices pratiques

Vincent EURIEULT, Ph D, Professeur Affilié ESCP Europe

Vendredi
15 septembre

Les étapes 4 & 5 - Comment finalement?

Recherche de solutions

Obstacles et freins pour un accord

Leviers de la créativité

Exercices pratiques

Jean-Edouard GRESY, Médiateur et anthropologue

Vendredi
22 septembre

Intégrer le droit dans la médiation

Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation

Forme juridique de l'accord

Sébastien MENDES-GIL, Avocat et médiateur agréé CMAP

Vendredi
29 septembre

Adopter une éthique de médiateur

Mise en situation par des cas pratiques

Nicolas SIMON, Ancien Directeur Juridique, Avocat et Médiateur agréé CMAP



FORMATION A LA MEDIATION INTER-ENTREPRISES

Les 7, 8, 15, 22, 29 septembre, 6 et 13 octobre 2017

La bonne posture du médiateur

Exercices pratiques

Christophe AYELA, Avocat et Médiateur agréé CMAP

Synthèse, enchaînement des 5 étapes

Exercices pratiques

Jacques MESTRE, Ancien professeur d'art dramatique au Conservatoire National Supérieur de Région, Consultant en négociations sociales

Vendredi
6 octobre

Assimiler la pratique de la médiation et construire sa personnalité de médiateur

Simulations et jeux de rôle

Médiateurs agréés CMAP

Vendredi
13 octobre

Clôture et conclusions

Sophie HENRY, Déléguée générale du CMAP

Les journées de formations se déroulent à l'Espace La Rochefoucauld
11, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris



FORMATION A LA MEDIATION INTER-ENTREPRISES Bulletin d'inscription (page 1/2)



Quand

Formation à la médiation inter entreprises de janvier-février 2017
Les 7, 8, 15, 22, 29 septembre, 6 et 13 octobre 2017

Où

Les journées de formations se déroulent à l'Espace La Rochefoucauld
11, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris - de 9H à 18H

Civilité.....
Nom.....
Prénom.....
Age.....
Société.....
Fonction.....
Adresse de facturation.....
Code postal..... Ville.....
Tél..... Fax.....
Courriel.....

Le tarif est de
3 800 €* H.T. pour les 56h
de formation seule
(soit 4 560 € T.T.C.)

Chèque bancaire

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande
Armée

IBAN: FR 76 3000 4008
1300 0104 6941 451

BIC: BNP AFR PPP GA

J'accepte la diffusion
de mes données
personnelles au groupe
de formation

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à cmmap@cmmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM. Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson, de la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe/ CMAP.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

A retourner au CMAP.
schair@cmmap.fr

pour le CMAP
date et signature

* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75



MÉDIATION
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Contact et renseignements
schair@cmmap.fr
+33 (0)1 44 95 11 40
www.cmmap.fr

un centre de la



FORMATION A LA MEDIATION INTER-ENTREPRISES

Bulletin d'inscription (page 2/2)



Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75



MÉDIATION
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Contact et renseignements
schair@cmap.fr
+33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr

un centre de la

